

Public - privé Une concurrence toujours d'actualité



L OUEST est une région marquée historiquement par une concurrence très vive entre enseignement public et enseignement privé. Quelques signes encore épars font penser qu'une évolution favorable à l'enseignement public est en train de s'y amorcer. L'augmentation des effectifs scolaires s'accompagne de demandes d'ouverture ou de réouverture d'écoles publiques. Cette situation suscite parfois la résistance de quelques maires, décidés à continuer à favoriser l'école privée, seule école de leur commune.

Ainsi à Sixt-sur-Aff, en Ille-et-Vilaine où 35 % des communes n'ont pas d'école publique, l'inspecteur d'académie a décidé d'affecter deux postes pour la réouverture d'une école publique, à la rentrée, avec 45 enfants inscrits. Le maire s'est fermement opposé à cette réouverture au motif qu'il existe déjà une école privée et que la commune ne peut pas financer une seconde école. On a vu refluer des tracts, comme au temps de la guerre scolaire, dénon-

çant «l'école du diable». Un collectif a été créé par les militants laïques pour soutenir les parents d'élèves qui entendent exercer leur libre choix de l'école publique. Fin mars, le préfet est intervenu et a mis la commune en demeure de trouver, sous un mois, des locaux pour accueillir l'école publique. Le conseil municipal, contraint et forcé, est revenu sur sa décision et a libéré deux salles au-dessus de la salle des fêtes.

Une situation assez proche s'est présentée à Val d'Izé, où le maire a finalement accepté l'ouverture de l'école publique.

À Rougé, en Loire-Atlantique, alors que 29 communes du département n'ont pas d'école publique, 86 élèves attendent l'ouverture de la leur. Là encore, l'inspecteur d'académie garde en réserve trois postes pour la prochaine rentrée scolaire. Une manifestation de soutien a été organisée par le CDAL le 16 mars dernier.

Sur ces trois dossiers, le CNAL a exprimé sa solidarité et apporté son soutien aux militants laïques de ces communes. ■

● La laïcité, une valeur à affirmer

La conférence-débat organisée le 4 juin à Béthunes par le CDAL du Pas-de-Calais, autour du thème «*La laïcité, une valeur à affirmer*» a connu un réel succès. En présence de Jean-Louis Biot, secrétaire général du CNAL, le débat s'est articulé autour de deux axes :

- la cohésion sociale et le service public ;
- l'école laïque : une réponse aux inégalités ?

Tout en soulignant à la fois la complexité et la diversité des attentes de la société et l'extrême confusion de la période actuelle, cette rencontre a permis de réaffirmer la pertinence de la laïcité, la nécessité de

s'engager pour la faire vivre réellement, et la promouvoir.

● Europe et laïcité

Un groupe de travail composé des organisations du CNAL vient de se former. La réflexion porte sur la compatibilité entre construction européenne et maintien de la laïcité telle qu'elle existe dans notre pays. L'objectif est de constituer un argumentaire solide afin que la dimension laïque soit prise en compte dans l'hypothèse où l'Union européenne se doterait d'une constitution. Un travail de fond qui ouvre sur des perspectives d'avenir.

● Centre universitaire catholique de Bourgogne
En Côte d'Or, le tribunal administratif de Dijon a rejeté une nouvelle requête du Centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCB). Cette organisme avait fait appel de la décision de la commune de Dijon de se désister de l'appel présenté par la précédente municipalité, concernant la décision du tribunal administratif d'annuler la subvention de 1 million de francs qui lui était attribuée. Ainsi le CUCB serait tenu de rembourser ce million illégalement accordé. On n'a pas fini de reparler de ce dossier. En effet, chaque décision du tribunal administratif est suivie d'un recours en annulation...

● Le privé fait sa pub
Ouest-France du 25 janvier, édition de Mayenne, a publié un supplément payant de 4 pages concernant l'enseignement privé. Ce document annonce une campagne «Portes ouvertes» s'étalant sur plusieurs semaines dans les «écoles libres» appelées aussi «catholiques» ou «privées» selon les promoteurs de cette opération. L'enseignement privé a manifestement les moyens pour se faire entendre et s'afficher. Il n'est donc pas aussi mal loti qu'il le prétend régulièrement.

● Situation inédite dans la Sarthe

À Coron, dans la Sarthe, Madame le maire est favorable à l'école privée... Elle a décidé de ne plus prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école maternelle publique, pour les enfants de moins de 5 ans. Les DDEN de l'Union de la Sarthe sont intervenus auprès du préfet pour l'alerter sur cette position juridiquement inacceptable.